



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'agriculture et de la
pêche

Le 20 Mars 2008

Message réglementaire Avertissements Agricoles®

Grenelle de l'environnement : retrait des préparations phytopharmaceutiques contenant des substances actives considérées comme dangereuses.

Textes officiels de référence :

- **Chapitre III du Titre V du Livre II du code rural** : Partie législative : articles L253 -1 et suivants ;
Partie réglementaire : notamment articles R. 253-52 à R. 253-55.

Dans le cadre des décisions prises à l'issue du Grenelle de l'environnement, certaines préparations phytopharmaceutiques ont fait l'objet d'un retrait du marché selon les modalités suivantes :

1 - Les préparations phytopharmaceutiques contenant les substances actives non inscrites figurant dans le tableau ci-dessous, sont retirées du marché, et font l'objet de délais à l'utilisation n'excédant pas le 31/12/2008, selon le détail suivant :

Substance active	Délai à la distribution	Délai à l'utilisation
ALACHLORE	Echu	18 juin 2008
ALDICARBE	Echu	Echu
AZINPHOS-METHYL	Echu	Echu
CADUSAPHOS	Echu	Echu
CARBOFURAN	31 août 2008	13 décembre 2008
CHLORFENVINPHOS	Echu	Echu
DICHLORVOS	30 mai 2008	1 ^{er} décembre 2008
DIURON	30 mai 2008	13 décembre 2008
ENDOSULFAN	Echu	Echu
FENPROPATHRINE	Echu	Echu
FENTHION	Echu	Echu
MÉTHAMIDOPHOS	Echu	30 juin 2008
METHIDATHION	Echu	Echu
METHOMYL	31 juillet 2008	31 décembre 2008
OXYDEMETON-METHYL	30 mai 2008	20 novembre 2008
PARAQUAT	Echu	Echu
PARATHION-METHYL	Echu	Echu
TERBUFOS	Echu	Echu
TOLYFLUANIDE	Echu	Echu
TRIFLURALINE	31 juillet 2008	31 décembre 2008
VINCHLOZOLINE	Echu	Echu

2 - Les préparations contenant la substance active FENARIMOL, inscrite, n'ont pas été soutenues au niveau national et sont retirées depuis mars 2007. Elles bénéficient d'un délai d'écoulement des stocks à la distribution jusqu'au 30 avril 2008 et d'un délai à l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2008.

3 - Les préparations contenant la substance active MOLINATE, inscrite, n'ont pas été soutenues au niveau national et ont été retirées le 10 mars 2008. Elles bénéficient d'un délai d'écoulement des stocks à la distribution jusqu'au 31 décembre 2008, et d'un délai à l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2009.

4 - Les préparations dont l'examen a montré que les bénéfices attendus ne sont plus suffisants au regard des risques évalués compte-tenu de la disponibilité de solutions techniques ou chimiques moins préoccupantes, ou pour lesquelles de nouvelles données concernant la substance active dans le cadre du réexamen ont montré un risque inacceptable pour le consommateur ou l'environnement, ont été retirées selon les modalités suivantes :

NOM COMMERCIAL	Substance active	Délai à la distribution	Délai à l'utilisation
PEROPAL	Azocyclotin	30 avril 2008	31 décembre 2008
LIBERO	Carbendazime + Tébuconazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
CARTOON	Carbendazime + Tébuconazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
YELLOW	Carbendazime + Flutriafol	31 décembre 2008	31 décembre 2009
IMPACT R PLUS	Carbendazime + Flutriafol	31 décembre 2008	31 décembre 2009
PUNCH CS	Carbendazime + Flusilazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
ALERT S	Carbendazime + Flusilazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
FONGIL PLUS	Carbendazime + Chlorothalonil	31 décembre 2008	31 décembre 2009
ROCHAMBEAU	Dinocap	31 décembre 2008	31 décembre 2009
KARATHANE LC	Dinocap	31 décembre 2008	31 décembre 2009
SABITHANE	Dinocap + Myclobutanil	31 décembre 2008	31 décembre 2009
DINOTHANE LIQUIDE	Dinocap	31 décembre 2008	31 décembre 2009
PREFACE	Dinocap + Penconazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
NEPTUNE	Difénoconazole + Dinocap	31 décembre 2008	31 décembre 2009
KESSI	Dinocap + Penconazole	31 décembre 2008	31 décembre 2009
EURO APPRO I 10	Fenbutatin oxide	30 avril 2008	31 décembre 2008
TORQUE S	Fenbutatin oxide	30 avril 2008	31 décembre 2008
GEMM	Fenbutatin oxide	30 avril 2008	31 décembre 2008
VISION	Pyriméthanol + Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
FLAMENCO	Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
JOCKEY PLUS AB	Anthraquinone + Prochloraze + Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
JOCKEY FLEXI	Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008

PIVOT	Prochloraze + Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
SULKY	Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
EVIDAN	Prochloraze + Fluquinconazole	30 avril 2008	31 décembre 2008
PROMIDI+	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008
DOLBI	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008
SUMISCLEX	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008
SUMISCLEX LIQUIDE	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008
KIMONO PM	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008
KIMONO	Procymidone	30 avril 2008	31 décembre 2008

Les spécialités commerciales concernées, détenues par les distributeurs après la date limite de commercialisation, et par les utilisateurs après la date limite d'utilisation, sont des déchets. Le détenteur de ces déchets est responsable de leur élimination, et tenu de procéder à leur élimination conformément à l'article L.541-2 du code de l'environnement.

Tous les délais indiqués le sont sans préjudice de ceux pouvant résulter de l'application des Directives fixant les limites maximales de résidus (LMR) applicables à ces substances actives.